



# FrancoQueer

## La saison des anniversaires

par Gilles Marchildon, Directeur général d'Égale Canada \*  
Juin 2006

Nous arrivons en pleine saison des noces. Or, le mois de juin nous invite aussi à marquer plusieurs anniversaires importants.

Il y a trois ans, le 1er juin 2003, la Belgique devenait le deuxième pays au monde, après les Pays-Bas, à rendre légal le mariage entre conjoints de même sexe.

Le même mois, au Canada, la Cour d'appel de l'Ontario déclarait, le 10 juin 2003, qu'il était inconstitutionnel d'empêcher les conjoints de même sexe de s'épouser civilement. De plus, la cour ne voyait aucune raison de retarder la mise en oeuvre de cette décision.

C'est donc le jour même que des conjoints de même sexe s'épousèrent légalement. Le Canada devint donc le troisième pays au monde où les conjoints de même sexe pouvaient se marier, du moins, en Ontario. La Colombie-britannique suivit en juillet et le Québec, en mars 2004.

En parlant du Québec, rappelons que c'était en juin 2002, le jour de la Fête Saint-Jean, que le projet de loi 84 sur les unions civiles entra en vigueur. Ce fut un pas de géant pour reconnaître la réalité des conjoints homosexuels et des familles homoparentales.

C'est également en juin que la Cour du Nouveau-Brunswick (N.-B.) rendit sa décision pour reconnaître la légalité du mariage entre conjoints de même sexe. La décision, rendue le 23 juin 2005, tombait en plein centre du débat houleux se déroulant à Ottawa.

Le même jour que la décision juridique au N.-B., les députés de la Chambre des communes votèrent pour prolonger la session parlementaire et ce, uniquement pour permettre l'adoption des projets de loi sur le budget fédéral et sur le droit égal au mariage.

Une fois le budget passé, la Chambre des Communes procéda à un vote historique : le 28 juin 2005, les élus du Canada adoptèrent le projet de loi C-38 par une majorité de 158 votes en faveur contre 133.

Il est plutôt ironique que les députés prirent cette décision à la veille du 25<sup>e</sup> anniversaire des émeutes de Stonewall.

Dans la ville de New York, lors d'un été particulièrement chaud en juin 1969, les clients de la taverne Stonewall décidèrent qu'ils en avaient assez. Depuis longtemps, la police pratiquait du harcèlement auprès des personnes qui fréquentaient les bars gays.

À l'époque, il était illégal pour les citoyens de s'habiller dans les vêtements du sexe opposé et tout comportement marginal (comme deux hommes dansant ensemble) pouvaient conduire à l'arrestation des participants.

Ce soir du 28 juin 1969, tout changea. La communauté refusa de se laisser intimidée. Armée de briques et de pavées, elle se tourna contre la police, obligeant les officiers à prendre refuge dans la taverne et à placer un appel désespéré pour des renforts.

Certes, la violence n'est pas la solution idéale. Par contre, les émeutes de Stonewall sont souvent identifiées comme étant le moment de naissance du mouvement américain pour les droits des personnes LGBT.

De ce côté-ci de la frontière américaine, juin semble avoir été tout aussi fertile pour les manifestations.

Le 19 juin 1976, à Montréal, on tient la plus grande manifestation de la communauté gaie, jusqu'à ce jour. Organisé par le Comité homosexuel anti-répression, l'événement vise exprimer le grand mécontentement de la communauté face aux descentes dans les bars et les bains saunas. Ces descentes s'inscrivaient dans une démarche pour « nettoyer » la ville avant le début des Jeux Olympiques à l'été.

Dire que 30 ans plus tard, les gouvernements se « garrochent », argent en main, pour appuyer la tenue des OutGames cet été. Voilà une preuve qu'on a fait du chemin.

Il n'a pas toujours été ainsi.

Rappelons qu'à Montréal, le Front de libération homosexuelle (FLH) ouvrait son centre gai avec une soirée dansante le 14 juin 1972. La police y fit une descente et arrêta 40 participants parce que l'établissement n'avait pas de permis pour vendre de l'alcool.

Rappelons le courage nécessaire pour tenir, à la fin juin 1975, la première grande conférence portant sur les droits des gays. Cela conduit à l'établissement de la Coalition canadienne pour les droits des lesbiennes et des gays.

Rappelons la descente dans les bains saunas de Toronto en juin 1981 puis l'énorme manifestation qu'elle provoqua.

Rappelons-nous de tout cela en ce beau mois de juin.

Peut-être auriez-vous l'occasion d'assister à un mariage entre conjoints de même sexe ou encore, de vous marier vous-même! Cette cérémonie revêt davantage d'importance lorsqu'on pense au fait qu'il y a moins d'une génération, les mariés se seraient fait emprisonnés.

Peut-être vous êtes célibataires qui aime rôder. Lorsqu'un beau soir chaud de juin, vous sentirez monter en vous la sève du désir, rappelez-vous que la liberté d'exprimer votre amour et votre sexualité, n'a pas toujours existé.

----

\* Gilles Marchildon est le Directeur général d'Égale Canada, un organisme sans but lucratif qui fait la promotion de la justice et de l'égalité pour les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transidentifiées, ainsi que leurs familles, partout au Canada.

[www.egale.ca](http://www.egale.ca)